



Invitation du comité paritaire de mise en œuvre de la politique visant à contrer le harcèlement psychologique et la violence au travail, dont L'APL fait partie, vous convie à la conférence suivante :

**Vous êtes invités à assister à la
conférence:**

« Recharge d'énergie mentale! »



**Dr. Jean-Michel Pelletier,
psychologue clinicien**

Dans la vie et au travail, le changement demande de l'énergie et provoque des résistances. La motivation peut-être difficile à maintenir dans le temps, car l'être humain a naturellement tendance à retomber dans ses vieux « patterns » et à perdre sa motivation. En misant sur la curiosité et les trois besoins universels des êtres humains, tel que défini par la théorie de l'autodétermination, cet atelier outille les participants à se motiver efficacement.

DATE : Le 6 janvier 2020 de 9 h à 11 h

LIEU : École secondaire de la Magdeleine

Salle : Auditorium

***P.S. Utilisez le stationnement des autobus
sur le boulevard Saint-José***

*Organisée par le comité chargé de la prévention du harcèlement.
Nous espérons vous y voir en grand nombre!*

Veuillez confirmer votre présence par courriel
celine.clermont@csdgs.net ou au poste téléphonique 3946 **d'ici**
le 16 décembre 2019.

*L'équipe de L'APL vous souhaite
un merveilleux temps des Fêtes !
Profitez-en pour vous reposer
et faire le plein d'énergie !*

Crédit d'impôt (fédéral) pour les fournitures scolaires des enseignants et des éducateurs de la petite enfance

Vous trouverez, sur le site de L'APL (www.lignery.ca) :

- ❖ Tous les renseignements sur le crédit d'impôt (fédéral) pour les fournitures scolaires des enseignants et des éducateurs de la petite enfance et la procédure qu'a mise en place la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour vous permettre de réclamer ce crédit sous la rubrique *Documents/Documents de référence/Crédit d'impôt pour les fournitures scolaires* sous le titre Lignes directrices
- ❖ Le formulaire « **Attestation de l'employeur pour admissibilité au crédit d'impôt pour les fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance** » à compléter puis à faire signer par la direction de votre (vos) école.s ou de votre (vos) centre.s pour l'année civile 2019 se trouve également sous la rubrique *Documents/Documents de référence/Crédit d'impôt pour les fournitures scolaires* sous le titre Lignes directrices



Œuvres d'art, photos recherchées

Comme à chaque année, L'APL souhaite utiliser vos photos, prises sur le territoire, ou les photos de vos œuvres pour agrémenter la page couverture du cahier de planification « L'Outil de travail quotidien 2020-2021 ».

Si vous avez envie de partager votre talent, faites-nous parvenir vos photos ou les photos de vos œuvres à l'adresse z27_lignery@aplcsq.net avant le 7 février 2020.

Pensez inclure vos coordonnées et le titre de l'œuvre !



SCOLARITÉ : Reclassement à la 101^e journée

Si vous terminez des cours au 30 janvier 2020 et que vous accumulez 30 crédits additionnels, vous pourrez demander un reclassement à la 101^e journée.

Vous devrez fournir, **avant le 1^{er} avril 2020**, un relevé de notes officiel, ainsi que le diplôme, s'il y a lieu.

Une année de scolarité (30 nouveaux crédits) pourrait vous permettre de monter d'échelon.



L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, **augmenté de :**

- 2 échelons lorsque la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons lorsque la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons lorsque la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus SANS doctorat de 3^e cycle
- 8 échelons lorsque la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus AVEC doctorat de 3^e cycle

Ne tardez pas !!!

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec Kim D'Amour au bureau de L'APL au numéro 450-659-5491 ou 438-320-5491.

BUREAU DE L'APL FERMÉ PENDANT LES FÊTES

Le bureau de L'APL sera fermé
du vendredi 20 décembre à midi
au lundi 6 janvier 2020 à 9 heures

